

**PROGRAMME CADRE II -SEN / 92 / 016
« DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
ET PROMOTION DE L'EMPLOI »**

**COMPOSANTE III
« APPUI AU SECTEUR PRIVE »**

***Présentation des résultats provisoires
de l'étude sur le système de métrologie
au Sénégal***

Le Samedi 26 Juillet 1997 a été organisée la présentation des résultats provisoires de l'étude sur le système de métrologie au Sénégal. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Industrie, entouré du Directeur du Commerce Intérieur et des représentants de l'ONUDI et du PNUD.

A cette rencontre, organisée par le Programme Cadre II à l'hôtel NOVOTEL de Dakar, ont pris part les représentants d'entreprises industrielles, de laboratoires privés et publics et des agents du Service de Métrologie Légale du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrialisation.

I. Cérémonie d'Ouverture

A la cérémonie d'ouverture, les deux allocutions prononcées ont mis en exergue l'importance de la métrologie dans les échanges commerciaux du Sénégal, dans la gestion des systèmes de qualité dans les entreprises et la sauvegarde des intérêts des consommateurs.

Dans son discours de bienvenue, le Coordonnateur Général du Programme Cadre II a rappelé brièvement les raisons qui ont conduit à passer en revue les activités de métrologie au Sénégal et les propositions d'amélioration pour doter notre pays d'un système de métrologie crédible et fiable. Il a, à cet effet, mis en lumière les éléments du diagnostic, tels que soulignés dans le rapport provisoire, qui font état d'une situation préoccupante, voire alarmante :

- ◆ le Sénégal ne dispose pas d'organisation nationale chargée de la Métrologie,
- ◆ le Sénégal n'est pas raccordé au système international d'unités,
- ◆ le Sénégal n'est plus représenté dans les instances internationales de Métrologie.

Il a ensuite remercié le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Industrie pour l'intérêt particulier qu'il accorde aux activités du Programme et le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrialisation pour le soutien apporté à l'exécution de la mission du consultant.

Dans son allocution d'ouverture, le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Industrie a souligné toute l'importance de la métrologie dans le développement économique et social de toute nation. En effet, il a rappelé que les services de métrologie d'un pays reflètent bien souvent l'état de son développement industriel.

Le Directeur de Cabinet, a, au nom du Gouvernement, remercié le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pour l'appui qu'il n'a cessé d'apporter à notre pays dans ses efforts de renforcement et de développement du système de normalisation et de maîtrise de la qualité. En donnant le coup d'envoi de la journée de restitution, il a donné l'assurance que le Gouvernement accordera la plus haute attention aux conclusions qui se dégageront des discussions sur le diagnostic et les propositions d'amélioration du système de métrologie au Sénégal.

II. PRESENTATION DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES ACTIVITES DE METROLOGIE AU SENEGAL ET PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Sous la présidence du Directeur d'Usine de la Sonacos-E.I.D., choisi pour conduire les débats, le consultant international, M. Bruno GOUBET, a présenté les résultats provisoires de sa mission articulés autour de deux points:

2.1 Diagnostic des activités de métrologie

2.1.1 *Activités de métrologie*

Sous ce chapitre, le consultant a mis en lumière :

- l'absence d'organisation nationale chargée de la métrologie,
- le non raccordement aux étalons internationaux, (absence d'étalons primaires ou nationaux),
- l'absence du Sénégal dans les instances internationales de métrologie, (Convention du Mètre, Organisation Internationale de Métrologie Légale),
- un Service de Métrologie Légale dénué de moyens techniques de contrôle,
- l'inexistence de réseau de laboratoires capables de raccorder les étalons de travail des entreprises aux étalons internationaux, (les entreprises faisant raccorder leurs étalons de travail par des laboratoires étrangers),

2.1.2 Matériel existant

Sous cette rubrique, le consultant constate que :

- * les services de l'Etat ne disposent pas ou peu de matériel en état de fonctionner,
- * les laboratoires publics et privés sont convenablement équipés et les matériels sont maintenus,
- * les entreprises industrielles sont convenablement équipées en ce qui concerne la conduite des process, même s'il manque des procédures de gestion du parc et des moyens de raccordement métrologique,
- * les étalons de travail des entreprises de réparation agréées par le Service de la métrologie légale dans le domaine des masses, ne sont pas raccordés.

2.1.3 Ressources humaines

Selon le consultant, les ressources humaines au Sénégal, en matière de métrologie, constituent le point le plus positif :

- ◇ toutes les structures visitées ont manifesté une forte conviction quant à l'importance de la métrologie pour la garantie du public, mais aussi pour la promotion des exportations des produits industriels,
- ◇ les personnels en charge de la métrologie légale, à Dakar et dans les régions, sous réserve d'une formation adaptée, constituent une opportunité pour promouvoir la métrologie dans tout le pays.

2.2 Proposition d'amélioration : le Réseau Sénégalais de Métrologie (RSM)

A la suite de la présentation des résultats du diagnostic, le consultant s'est employé à exposer sa proposition d'un schéma d'organisation des activités de métrologie, tenant compte des ressources limitées de l'Etat et de la nécessaire implication des différents acteurs, qu'ils soient publics ou privés: le Réseau Sénégalais de Métrologie.

2.2.1 Objectif

L'objectif du Réseau Sénégalais de Métrologie serait de mettre en place, au moindre coût, une capacité nationale d'étalonnage et de raccordement des instruments de mesure utilisés au Sénégal avec le système international d'unités (système SI). Ce Réseau, qui devra à terme s'autofinancer dans son fonctionnement, doit comprendre, dans le sens du maintien des références nationales, toutes les composantes de la métrologie: légale, industrielle et scientifique. Il devra se placer comme une ressource pour les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et comme interlocuteur des organisations internationales en la matière.

2.2.2 Organisation

Le Réseau Sénégalais de Métrologie serait constitué :

- ✧ d'une tête de réseau chargée de l'animation et de la coordination des activités du réseau,
- ✧ des centres de ressources chargés de la conservation des références nationales et du raccordement des étalons de travail des entreprises ou du service chargé de la métrologie légale.

a) La tête de réseau

Placée auprès du Ministre chargé de l'Industrie pour bénéficier de l'impartialité et de l'autorité nécessaires, la tête de réseau aura la responsabilité de garantir la qualité des opérations d'étalonnage réalisées par les centres et d'animer un collectif d'utilisateurs publics et privés de la mesure.

b) Les centres de ressources

Les centres de ressources seront chargés de la conservation de la référence nationale et du raccordement des moyens de mesure des opérateurs sénégalais. Ils seront en fait des centres d'étalonnage ayant, en plus, la responsabilité du maintien et du raccordement de la référence nationale dans leur domaines de mesure. Les centres de ressources mettront à la disposition du réseau des locaux adéquats et du personnel pour réaliser les étalonnages suivant des tarifs fixés en accord avec la tête de réseau. En contrepartie, les centres de ressources se verront dotés de l'équipement nécessaire aux étalonnages.

2.2.3 Mise en place

La mise en place d'un tel réseau serait assurée par un projet d'assistance technique auprès du Ministre chargé de l'Industrie. La tête de réseau serait installée en premier lieu pour définir les aspects législatifs et réglementaires.

Les centres de ressources seraient choisis, après appel d'offres, suivant des critères techniques et économiques. Des conventions seraient passées entre la tête de réseau et les centres de ressources.

III. DEBATS

L'exposé de l'expert international a suscité beaucoup d'interrogations portant sur :

- les circonstances de la suspension du Sénégal des instances internationales chargées de la métrologie,
- l'impact du non raccordement au système international dans les transactions du Sénégal avec l'extérieur,
- la proposition de schéma du réseau sénégalais de métrologie et la place du secteur,
- le site de la tête de réseau et le nombre de centres de ressources,
- le financement de la mise en place du réseau,
- le calendrier de mise en place du réseau.

A chacune de ces interrogations, des explications et éclaircissements ont été apportés:

a) Le Sénégal était membre correspondant de l'Organisation internationale de Métrologie Légale (OIML), statut qu'il a perdu en 1992 pour cause d'arriérés de cotisations;

b) Le non raccordement des instruments de mesure utilisés au Sénégal aux étalons internationaux est pour le moment sans conséquences fâcheuses. Mais il pourrait devenir source de contentieux aux effets néfastes pour l'économie nationale. Il y a lieu de signaler que les entreprises engagées dans le processus de certification (Carnaud Métal Box par exemple) sont obligées de recourir à des services extérieurs en matière de métrologie;

c) S'agissant du schéma de réseau, les éclaircissements apportés par le consultant ont précisé le rôle d'impulsion et d'arbitre de l'Etat et la place très importante accordée aux opérateurs privés dans le raccordement de leurs instruments de mesure aux étalons internationaux. Le schéma proposé a l'avantage de constituer le moyen le plus économique pour mettre en place un système de métrologie nationale pérenne ;

d) Le choix du Ministère de l'Industrie pour abriter la tête de réseau trouve sa justification dans le fait que la métrologie revêt des aspects techniques qui concernent l'activité industrielle. La mise sur pied d'un système de métrologie fiable doit être considérée comme une mesure d'appui à la maîtrise de la gestion de la qualité dans les entreprises.

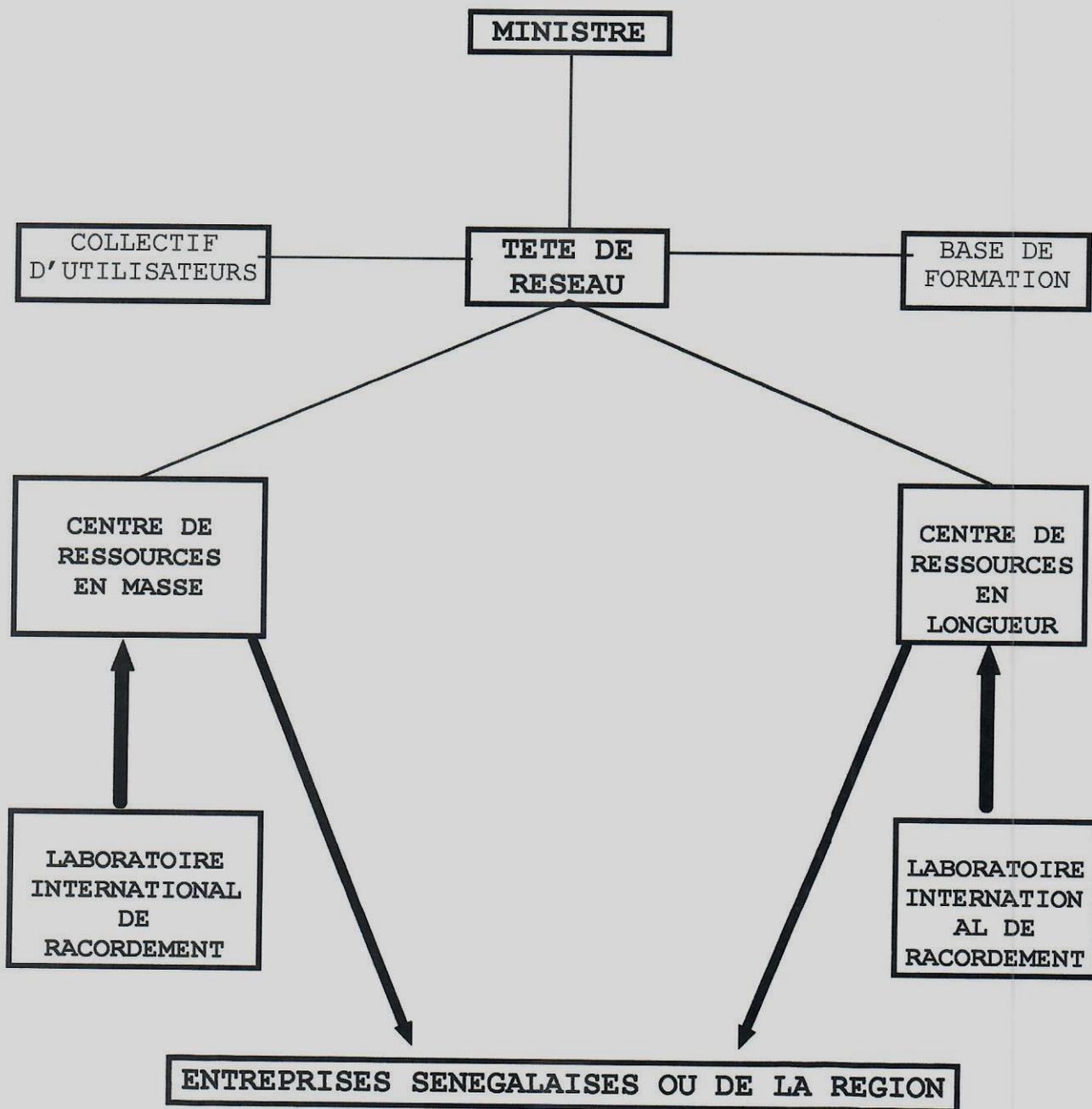
A la question de savoir s'il fallait loger la tête de réseau à l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN), le consultant a souligné les risques d'une telle solution (incertitudes, retards dans l'exécution des actions de court terme, retard dans la mise en place du réseau, etc.) liés au processus de mutation en cours de l'Institut. L'ISN, une fois restructuré, pourra héberger le réseau déjà constitué.

Quant au nombre de centres de ressources à mettre en place, il est fonction du nombre de mesures à considérer (le système SI en compte sept). Pour le Sénégal, le nombre de mesures pourrait être limité à trois (Masse, Longueur, Température, le Volume pouvant être associé à la Masse) et les centres de ressources à deux (Masse et Longueur) pour la phase de démarrage du réseau. Pour garantir la transparence dans les engagements contractuels à souscrire, il a été retenu que les centres de ressources seraient choisis après appel d'offres, suivant des critères de solvabilité financière et de capacités techniques. Néanmoins, deux structures se sont déjà signalées pour abriter respectivement le centre de la Masse (CEREEQ) et le centre de la Longueur (SENEMECA).

Le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) s'est, par ailleurs, engagé à s'impliquer (même financièrement) dans le processus de mise en place du Réseau Sénégalais de Métrologie. La société Carnaud Métal Box a manifesté toute sa disponibilité à participer aux travaux de mise en place du Réseau Sénégalais de Métrologie.

La configuration du Réseau sera la suivante:

RESEAU SENEGALAIS DE METROLOGIE



— : LIEN FONCTIONNEL
 → : ETALONNAGES

e) S'agissant du financement de la mise en place du réseau, le consultant a préconisé que la tête de réseau fasse l'objet d'un financement multilatéral et que les équipements à mettre à la disposition des deux centres de ressources (Masse et Longueur) soient acquis avec l'appui de partenaires bilatéraux ;

f) Le calendrier de mise en place sera fonction de la prise de décision et de l'appropriation du projet par les autorités sénégalaises. C'est pourquoi il a été retenu de mettre en place un comité de suivi pour conduire les étapes préliminaires à l'approbation du projet: rédaction (appropriation) du document de projet et du cahier des charges. Il appartient au Ministre de l'Energie, des Mines et de l'industrie de désigner dès maintenant, le responsable de la tête de réseau qui, dans un premier temps, animera les travaux du comité de suivi dont la composition serait la suivante :

- Organisations patronales (CNP, CNES),
- Institut Sénégalais de Normalisation,
- Service de la Métrologie Légale à la Direction du Commerce Intérieur,
- ONUDI-Dakar,
- PNUD (PC II).

En cas de besoin, le comité pourra faire appel à des compétences extérieures, notamment recourir à des responsables d'entreprises intéressés par la mise en place du Réseau Sénégalais de Métrologie.

IV. CONCLUSIONS

En tirant les conclusions, le Président de séance a réitéré l'urgence, pour l'économie nationale, à mettre en place un système de mesurages raccordé au système international. Il a ensuite passé en revue les **principales conclusions consensuelles** :

- ☞ le schéma de **Réseau Sénégalais de Métrologie** peut être proposé tel quel à l'approbation des autorités avec
 - ✓ **une tête de réseau** au Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Industrie,
 - ✓ **deux centres de ressources (Masse et Longueur)** à choisir suivant la procédure d'appel d'offres;

- ☞ il est proposé la **mise en place d'un comité de suivi** pour accélérer la phase préparatoire. Ce comité, **animé par le responsable de la tête de réseau désigné par le Ministre chargé de l'Industrie**, aura pour tâches la rédaction du document de projet et du cahier des charges. Il est composé
 - ✓ des représentants des organisations patronales (CNP, CNES),
 - ✓ d'un représentant de l'Institut Sénégalais de Normalisation,
 - ✓ d'un représentant du Service de la Métrologie Légale,
 - ✓ du représentant de l'ONUDI à Dakar,
 - ✓ d'un représentant du PNUD (PC II);

- ☞ le **calendrier** ci-joint de mise en place du Réseau peut être accepté.

La séance a été levée à 16 h 30.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE

- 1) Désignation du responsable de la tête de réseau par le Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Industrie pour animer le comité de suivi,
- 2) Démarrage des travaux du comité de suivi: appropriation du document de projet et rédaction du cahier des charges,
- 3) Approbation du document de projet et recherche de financement,
- 4) Mise en place effective de la tête de réseau auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Industrie,
- 5) Traitement des aspects législatifs et réglementaires par cette cellule et proposition à la signature du Gouvernement d'un corpus nouveau,
- 6) Lancement d'un appel d'offres pour le choix des centres de ressources,
- 7) Choix des centres effectué au vu de critères techniques et économiques,
- 8) Signature de conventions entre la tête de réseau et les centres de ressources,
- 9) Mise en place des locaux et des personnels nécessaires aux étalonnages,
- 10) Achat des équipements par un projet d'assistance technique,

- 11) Formation des personnels et expertise,
- 12) Mise en place de la procédure d'accréditation, comprenant la formation de la tête de réseau ainsi que celle des auditeurs,
- 13) Accréditation initiale qui pourrait être réalisée par un organisme étranger en associant des experts nationaux dans le cadre de leur formation.

FEUILLE DE PRESENCE

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	CONTACT
1. Harouna SISSOKO	Carnaux-Metalbox	32 05 59
2. Victor NDIAYE	I A Q T	25 83 46
3. Ndongo DIAGNE	DCI/Métrol. légale	21 49 76
4. Gaydel SALL	Labo/D.M.G./MEMI	25 52 78
5. Amadou Sène DIOUF	DEP/SOSEC	22 45 30
6. Mahanta GUEYE	SENELEC	32 88 40
7. Malick DIALLO	ELECTROSEN	24 16 86
8. Diéry BA	S D E	32 30 47
9. Souleymane FALL	S D E	32 30 47
10. Mamadou SANKHARE	CEREEQ	32 35 18 32 52 29
11. Mamadou M. SY	C N P	21 58 03 22 42 58
12. Abdoulaye SOW	CETEX	22 03 93 21 14 73
13. Papa SALL	CETEX	22 03 93 21 14 73
14. Diamane DIAHAM	P A D	23 45 45
15. Mor SARR	COSETAM	32 23 71 32 59 05
16. René NDOUR	SONACOS	32 10 66
17. Alioune Dial NDOYE	C N E S	21 76 62

PRENOMS ET NOMS	STRUCTURE	CONTACT
18. Mame Amar FAYE	CEREEQ/DIR.	32 35 18
19. Moussa DIOP	SENELEC	39 30 30
20. Souleymane DIOUF	Hydrosource/ COSELEC	32 10 06
21. Cheikh N. TOUNKARA	Groupe COSELEC	32 10 06 32 42 32
22. Alphousseyni KAMARA	S.A.R.	34 05 40/368
23. Aminata NIANE	Fond.Sect.Privé	21 00 00
24. Ngoné WADE	SENEMECA	23 67 64
25. Ibrahima NDONG	SISMAR	53 41 12
26. Pape SECK	CAFAL	34 01 17
27. Paul MALOU	E S P	25 47 20
28. René ROSE	I A Q T	25 88 46
29. J.-F. VAN HOLLEBECK	ONUDI	23 18 76
30. Christophe NDIONE	SOBOA	32 01 90
31. Demba DIAKHATE	D.I./MEMI	32 07 27/28
32. Kaly LY	ISN/MEMI	32 07 25/26
33. Abdoulaye DIOUF	C S S	63 33 20
34. El-Hadj Malick KANE	C S S	63 33 20
35. Ibrahima BA	PC II	23 64 54
36. Simon DIOH	PC II	22 60 79
37. Diéry DIA	PC II	23 64 54